

Appendice
(No. 2.)
27e Mars,
1839.

Actes ou Ordonnances.	PAYEMENS.	SERVICES.	STERLING.			TOTAL. STERLING.		
		De l'autre part, £				4567	16	10
Acte 6, Guill. 4 chap.	Jacques Viger,	A lui payé comme Trésorier du Comité de l'Ecole Normale de <i>Montréal</i> , pour différens services autorisés par l'Acte,	844	4	0			
	Les Religieuses Ursulines de <i>Québec</i> ,	Pour instruire des Jeunes Filles comme Institutrices,	91	4	9			
	Do. des <i>Trois-Rivières</i> ,	Payé pour do. do.	108	0	0			
Ordonnance 1 Vict. ch. 7,	P. E. Leclerc, E. A. Clarke et Chs. Tate,	A compte de leurs dépenses comme Commissaires pour s'enquérir des réclamations faites par certains loyaux Habitants de cette Province, pour les pertes qu'ils ont éprouvées durant la Rébellion récente,				1043	8	9
" 1 Vic. chap. 11,	R. J. Routh, Com. Géol.	Pour autant payé en remboursement des Deniers avancés par le Trésor Impérial, pour payer les dépenses de l'Administration de la Justice, et du Gouvernement Civil de la Province,				630	0	0
		POUR L'EDUCATION.						
" 1 Vic. chap. 16,	Révérant Patrick Phelan,	Montant accordé aux Membres du Comité pour la régie de l'Ecole des Recollets de <i>Montréal</i> , afin de soutenir la dite Ecole,	54	0	0			
		Ponté en l'autre part, £	54	0	0	94174	16	7